

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois  
le : 03 novembre 2023  
le Conseil Municipal de la Commune de Val-du-Mignon  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20  
heures, à la salle « Angélique » d'Usseau, sous la présidence de  
Madame Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

**Date de convocation** : 30 octobre 2023

**Etaient présents** : BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOUP Monique, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, AUDÉ Christine, PÉTORIN François, LATROMPETTE Sophie, MOREAU Cédric, CHAT Cyril, BERTHELOT Lucie, MASSON Marie-Reine, THUAULT Aurélie.

**Etaient absents excusés** : VIAUD Patrice, GIBAULT Florent, GIRARDEAU Fabrice, BOUCHET Patrick.

**Etaient représentés** : VIAUD Patrice donne pouvoir à GRATALOUP Monique,  
GIBAULT Florent donne pouvoir à BERTHELOT Lucie,

**Secrétaire de séance** : WIERZBICKI Nadine

- Arrivée du collectif « Bassine Non Merci » à 19 h 40.

**Début de séance : 20 h 00.**

- MCB : heureuse de voir que tout le conseil est présent ce soir. Le quorum est atteint. Avant de passer à l'ordre du jour, nous accueillons Mme MASSON. Bienvenue à vous Mme MASSON. Vous nous rejoignez suite à la démission de Mr Philippe TEILLER, en date du 27 septembre 2023. Les dispositions de l'article L.270 du code électoral prévoit que le candidat venant immédiatement après l'élu sortant, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. Donc, Mme Marie-Reine MASSON candidate suivante sur la liste « Val du Mignon, Agissons et Partageons » est nommée de fait conseillère municipale en date du 27 septembre 2023. Je vous souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

- MRM : merci

## 1 - Approbation du PV du CM du 26 septembre 2023 :

Vote : - abstention : 1 - pour : 16

## 2 - Contribution exceptionnelle Centre Socioculturel de Mauzé :

Madame le Maire indique que le 12 octobre 2023, le président du SIVOM, Monsieur MOUEIX a réuni les maires des communes adhérant à la partie à vocation jeunesse pour parler du devenir du centre socioculturel suite à un audit financier.

Les premières conclusion de l'audit indique un déficit financier de 40 et 60K€.

Pour pallier à ce déficit, le centre socioculturel a procédé à une augmentation des tarifs de l'adhésion, sachant qu'il ne reste qu'un mois et demi d'ici la fin de l'année. La CAF s'est engagée à apporter une aide ponctuelle qui devrait représenter entre 10 et 11K€.

Le déficit peut être couvert par un apport des commune de 3,5€ par habitant. Certaines communes envisagent une sortie de la compétence.

Après discussion, la somme de 2€ par habitant a été retenue, avec la nécessité de présentation aux élus d'un programme d'économie pour les années à venir.

**Elu ne prenant pas part ni aux débats, ni aux votes de la présente délibération au titre de leur intérêt personnel : CONSTANTIN Jocelyne.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de verser une contribution exceptionnelle de 2€ par habitant,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents utiles.

**Contre :**

**Abstention : 2**

**Pour : 14**

*- MCB : je vais demander à Jocelyne CONSTANTIN de bien vouloir sortir de la salle. Mme CONSTANTIN en tant que vice-présidente du Centre Socioculturel, ne peut pas participer à cette délibération. Il est bien entendu que cette délibération est prise en urgence. Nous allons parler du Centre Socioculturel du Pays Mauzéen, pour lequel nous sommes adhérents, via le SIVOM. Pour rappel, nous sommes 9 communes adhérentes de ce CSC. Déjà en début d'année, nous avons alerté de la situation financière du CSC, en juin un audit financier a été décidé et a été lancé. Cet audit financier a aussi couvert une partie des autres centres Socioculturel du territoire, à savoir Souchet, dont on entend beaucoup parler dans la presse et la situation financière du CSC du pays mauzéen est en grande fragilité. Les premières conclusions amènent à un nouveau déficit financier, entre 40 et 60 000 €. Pour eux, finir l'année est quasiment impossible, si on ne leur apporte pas notre soutien financier. Le CSC a essayé de faire des efforts. Ils ont procédé à l'augmentation de leur carte d'adhésion, mais ça reste un peu court pour faire valoir des recettes supplémentaires, mais là, à un mois et demi de la fin de l'année, les manœuvres pour eux pour*

récupérer de l'argent, sont très compliquées. La CAF reste engagée quand même et s'est engagée à leur apporter une aide ponctuelle à la hauteur entre 10 et 11 000 €, donc il fait apparaître que le déficit restant pourrait être apporté par une contribution d'une hauteur de 3,5 € par habitant. Une réunion a été faite par le président du SIVOM, Mr. Serge MOUEIX, le 12 octobre 2023, où il a réuni les 9 maires des communes adhérentes, pour parler du devenir du CSC, à savoir que ce qu'il risque, c'est de devoir fermer la porte définitivement au 31 décembre 2023. C'est pour cela que nous sommes appelés ce soir à donner une réponse rapide, pour une subvention exceptionnelle. Lors de la réunion où les maires étaient présents, une discussion a été menée, les expressions ont été entendues, certaines communes parlent même de quitter le CSC, pour la partie jeunesse, parce qu'ils ont d'autres rapprochements sur d'autres secteurs notamment. Mais ce qu'il en est ressorti c'est qu'une somme de 2 € par habitant, serait certainement soutenable par l'ensemble des communes. Cette somme de 2 €, a été arrêtée durant cette réunion et on doit porter cette parole devant vous les conseillers municipaux, pour voir si vous seriez d'accord pour cette contribution exceptionnelle avant la fin de l'année, pour essayer de les remettre à flot et à un niveau suffisant, tout en leur demandant de faire aussi des efforts et de nous proposer, notamment pour l'année prochaine, un programme budgétaire et un programme d'animation, en tenant bien compte des partenaires financiers que nous sommes. Ça ils l'ont compris, car il n'y a pas beaucoup de solutions ni de marges de manœuvre. Aux vues de tout cela, il vous est demandé d'accepter cette subvention exceptionnelle à la hauteur de 2 € par habitant, qui représente pour nous, qui avons une population de 1098 habitants, une contribution de 2196 €. Cette somme nous avons bien entendu regardé sur le budget, nous avons la somme en question sur la ligne nécessaire. On peut débattre sur ce sujet.

- CA : suite à l'audit qui a été réalisé, est-ce que le disfonctionnement a été identifié ?

- PW : il y en a quelques-uns qui ont été identifiés.

- CA : il y des mesures qui vont être mises en place ?

- PW : non seulement ils s'engagent à les corrigés, mais que les communes adhérentes aient un droit de regard sur leur gestion.

- CC : du coup, on parle d'un déficit de 3,50 € par habitant, si on met 2 €, il reste 1,50 € comment ils vont faire ?

- PW : c'est pour ça qu'on leur a demandé de diminuer d'autres communes.

- MCB : il y a aussi le fait qu'ils ont du personnel en moins sur cette fin d'année, ça va les aider à remonter le déficit. D'autres remarques ? C'est une contribution de l'ordre exceptionnelle. Pour mémoire, nous avons déjà versé, notre part communale la somme de 9 882 €, la somme globale qui leur a été apporté, via le SIVOM et par les communes adhérentes était d'un total de **83 692 €**.

- MG : quelle assurance a-t-on que ça va réellement arriver à les sortir de l'ornière ?

- MCB : aucune, mais c'est un effort aussi pour chaque commune. On arrive sur une fin d'année budgétaire où certaines communes sont plus dans la difficulté pour apporter cette somme. Peut-être voire à nouveau ensemble et faire un nouveau tour de table...

- CA : Est-ce que l'ensemble des communes ont adhéré pour les financer ou pas ?

- MCB : Là, les conseils sont en train de délibérer urgemment sur cette situation, pour pouvoir répondre au plus vite, d'abord au président du SIVOM, l'idée c'est que l'on puisse délibérer pour apporter cette réponse au SIVOM, et le SIVOM va voir matériellement parlant au niveau de la perception, comment ils peuvent peut-être engager les fonds le plus rapidement possible. L'idée est bien sûr de soutenir le CSC. C'est un établissement majeur dans le territoire, c'est un service pour les familles, c'est l'accueil des enfants. On ne peut pas imaginer un territoire sans CSC.

- JMB : il y a quand même une question qui reste à désirer, ça représente quand même une somme et c'est récurrent.

- MCB : oui, c'est récurrent.

- PW : c'est bien pour cela que l'on a posé des conditions très strictes pour que la situation s'assainisse et que ça ne se reproduise plus. On n'a pas accepté 3, 50 €, on a accepté 2 € et on leur a demandé de réduire encore certaines lignes qui peuvent être réduites.

- MCB : en termes de grosses communes, il y a Mauzé, St Hilaire la Palud, Irleau le Vanneau et après on tombe sur une strate de communes à 5 000 € de contribution. Peut-on délibérer ?

Vote : - abstention : 2 - pour : 14

- PW : peut-on faire rentrer Jocelyne CONSTANTIN.

### **3 - Désignation d'un élu lors du départ de Mme le Maire dans le cadre de demande d'urbanisme :**

**Elus sortis car ne prenant pas part ni aux débats, ni aux votes de la présente délibération au titre de leur intérêt personnel :** Mme BOUCHERY Marie-Christelle, M. PETORIN François, Mme BERTHELOT Lucie, GIBault Florent.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'ordonnance du Tribunal administratif de Poitiers en date du 30 octobre 2023.

Aux termes de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme

mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Considérant que Madame le Maire est intéressée, au regard de son activité professionnelle, par le projet de permis d'aménager et toutes autres demandes en lien avec l'aménagement d'une réserve de substitution du Bassin de la Sèvre Niortaise, sur les parcelles cadastrées 219ZA0003 219ZA0050 219ZA0052 219ZA0054.

Il est donc nécessaire, par une délibération spéciale de désigner un membre du conseil municipal pour prendre les décisions relatives aux demandes d'urbanisme en lien avec ce projet.

Au regard des éléments exposés, Madame Myriam LIXON propose sa candidature aux fins de prendre les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme susvisées en lieu et place de Madame le Maire intéressée.

Si d'autres élus sont intéressés qu'ils le fassent savoir. La désignation se fera par bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la proposition à 11 voix Pour et 2 Blancs, et désigne Madame LIXON-Myriam pour la suppléance de Madame le Maire lors des prise de décision.

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 11      Blancs : 2**

*Lucie BERTHELOT, François PETORIN et Marie-Christelle BOUCHERY sortent de la salle du conseil. Florent GIBault est absent.*

*- MG : si d'autres personnes dans le conseil municipal veulent se proposer, c'est le moment. Est-ce que quelqu'un est candidat ?*

*- ML : moi, je suis candidate.*

*- MG : Mme LIXON se porte candidate.*

*- MRM : c'est juste la nomination de la personne qui va signer l'acte. Elle n'a rien avoir avec une quelconque décision de projet.*

*La secrétaire de séance Nadine WIERZBICKI s'occupe de l'urne et fait signer la feuille d'émargement dès que chaque votant aura mis son bulletin dans l'urne.*

*- PW : le dépouillement va être effectué par la secrétaire de mairie Zahia Godard.*

*la secrétaire de mairie Zahia Godard fait le dépouillement et la secrétaire de séance Nadine WIERZBICKI note les résultats.*

*Il y a au total 13 bulletins.*

**Résultats :**

**Myriam LIXON : 11 voix - Bulletin blanc : 2**

- MG : Mme LIXON est élue, désignée par 11 votes et 2 bulletins blancs. Maintenant que nous avons voté la majorité adopte la proposition et désigne Mme LIXON mandataire.

Lucie BERTHELOT, François PETORIN et Marie-Christelle BOUCHERY reviennent dans la salle du conseil.

#### **4 - Arbre parvis de l'église :**

- CC : rien n'empêche de replanter un arbre moins haut.

- MG : à savoir que ce n'est pas un arbre classé.

- CA : remettre un arbre qui génère moins de ...

- PW : à l'heure actuelle les services municipaux sont obligés d'aller nettoyer chez cette personne et de louer une nacelle à chaque fois. Ça génère des frais assez importants.

- MG : ça avait été en accord avec l'ancienne mandature.

- PW : il est bien évident que s'il y a arrachage, on replante à la place.

- MCB : alors vous conseillez quoi ?

- JMB : le démonter.

- MCB : le démonter ?

-JMB : oui tout à fait, avec un élagueur qui monte dans l'arbre et qui coupe tronçon par tronçon.

- PW : qui est pour l'éliminer et le remplacer par autre chose ?

- MRM : je n'ai pas eu le temps de réfléchir à la question, mais le fait d'éliminer un arbre, ça condamne quelques longues années sans ombre.

- MG : l'idée serait de replanter un arbre de grande taille.

- PW : on peut se reconsulte après, avec le responsable des services techniques, pour voir ce que l'on met à la place. Il y a des gens dans le conseil qui ont la connaissance. On peut en rediscuter ensemble.

Décision du conseil : arracher l'arbre et le remplacer par un autre arbre déjà de bonne taille.

#### **5 - Questions diverses :**

- MCB :

- le logement communal place Pierre Rousseau a été affecté à une femme avec un enfant à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.
- participation à l'enquête d'assainissement, je vous fais part que j'ai fait un courrier au niveau de l'enquêteur.
- que pour les fouilles préventives au niveau du terrain ce sera lundi prochain.

- PW : j'ai signé la DICP avec Mme DA VEIGA à midi et quart, on l'a renvoyé au responsable de l'INRAP qui nous l'a renvoyé aussitôt. On démarre lundi à 9 h 30. Ils en ont pour 3 jours minimum. S'ils trouvent quelque chose, il y a plusieurs solutions,

- soit ce n'est pas intéressant, auquel cas ils rebouchent, on fait ce que l'on veut.
- soit c'est intéressant, ils rebouchent, mais on n'aura pas le droit de creuser plus de 30 ou 40 cm
- ou alors, c'est vraiment à fleur et là on ne peut plus rien faire.

- JMB : donc on va faire un parking surélevé ?

- MCB : on s'adaptera à ce que le chercheur va pouvoir découvrir et nous donner dans son procès-verbal. Un autre point, nous avons reçu la rectrice académique le 20 octobre 2023 à l'école d'Éléonore d'Olbreuse à Val du Mignon, parce que les enfants ont des évaluations tout au long de leur année scolaire et les enfants de Val du Mignon ont un niveau supérieur aux critères attendus par rapport au niveau national. La rectrice venait pour féliciter son équipe enseignante, et aussi comprendre et entendre comment les enseignantes préparent les enfants, quelles sont leurs méthodes de travail, comment elles accompagnent les enfants. Il s'avère que pour certains c'est vraiment du cas par cas, même les enfants en difficultés arrivent à avoir le niveau et même plus que le niveau. Nous pouvons être fiers de notre équipe enseignante et les féliciter.

- MRM : j'aurais aimé que la rectrice félicite aussi l'enseignante qui est partie, qui faisait de l'excellent travail. Je trouve très déplorable qu'elle reconnaisse maintenant que l'école d'Usseau est une bonne école et quelle n'ai pas soutenue l'enseignante qui était remarquable.

- PW : je dois rencontrer prochainement la directrice académique, je lui en ferai part. Tu as raison, on souhaite aussi qu'elle soit félicitée.

- MRM : tout à fait.

- MCB : nous avons une équipe enseignante qui est bien, il faut que les parents soient conscients qu'il y a un beau travail qui est fait à Val du Mignon.

- MCB : on peut faire un tour de table, est-ce qu'il y a des choses à faire remonter ?

- PW : justement pour l'école et pour récompenser les élèves, on avait imaginé organisé une visite du sénat. Cet après-midi, j'ai eu l'appel de l'attaché parlementaire de Philippe MOUILLER qui nous propose deux mercredis au mois de mai. Donc, dès lundi on verra avec la directrice pour savoir si ça lui convient.

- CC : c'est que pour les CM ?

- MCB : c'est aussi un travail qui sera accompagné par le conseil municipal des enfants.

- LB : les nouveaux élèves qui ont été élus avant les vacances au nouveau conseil municipal des enfants recevront leurs écharpes lors de leur premier conseil qui aura lieu après le 11 novembre. On commence par une invitation à venir au 11 novembre et le conseil suivra.

- MCB : est-ce qu'il y a d'autres points ?

- JMB : oui, sur les travaux qui ont été fait sur le Mignon. Des travaux où ils ont mis 2 000 m3 de pierres, avec la pluviométrie que l'on a cette année, ce n'était pas la meilleure idée pour cette année-là, surtout, non seulement ça fait monter le Mignon, mais en plus il y a un déversement qui se fait sur le bief de la Pironière, automatiquement ça inonde de tous les côtés. J'en ai avisé Mr Pierre SURE, avec l'accord de Patrice, qui est le responsable du Mignon, normalement ils devraient intervenir la semaine prochaine. J'en doute à l'endroit où ils veulent travailler il y a peut-être 80 cm d'eau par endroit. Ils vont enlever la moitié.

- MCB : tu leur as fait un mail ?

- JMB : non, ça s'est très bien passé puisque c'était avec le directeur Mr LOMON. Il devait aller voir avec le technicien. Ils doivent revenir vers moi pour voir à peu près ce qu'il en est.

- CC : le repas de Noël à la cantine est toujours le vendredi ?

- ML : non, j'en ai rediscuté avec l'aide technique de RESTORIA, c'est prévu cette année le jeudi, mais on peut changer la date. Pour l'instant, il m'a présenté le menu, on doit encore en rediscuter, il m'a dit que de manière générale ils le font le jeudi, mais si nous on préfère le vendredi, on peut lui demander de changer.

- CC : l'APE à caler le spectacle de Noël le jeudi comme l'année dernière, donc avec l'aménagement de la salle, pour mettre après les tables ça va être compliqué.

- ML : je le vois lundi matin, j'en parlerai avec lui. L'année dernière on l'avait fait le vendredi.

- CC : c'est pour ça que j'étais resté le jeudi pour le spectacle.

- ML : ça n'a pas d'importance, on inversera les menus.

- MCB : vous faites aussi les lots de livres ?

- CC : oui.

- ML : le Père Noël vous le faites ?

- CC : je ne sais pas encore.

- ML : parce que nous on aura des choses à distribuer aux enfants.



- CC : il faut qu'on en parle, parce que l'année dernière ça a été un peu un fiasco.
- ML : si vous vous ne pouvez pas en trouver un...
- CC : ce n'est pas le coup de le trouver, c'est surtout, est-ce qu'il y a un intérêt par derrière.
- ML : n'empêche qu'il y aura une distribution pour les enfants
- MCB : est-ce qu'il y a autre chose ? Non ! Donc je vous propose de lever la séance.

Fin de séance à 20 h 43.

la secrétaire : WIERZBICKI Nadine



Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY



